

23 avr 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 23 avril 2004

## Expériences sur les animaux

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enseignement et la formation des personnes effectuant des expériences sur animaux, y participant ou assurant les soins aux animaux utilisés à des fins expérimentales.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'enseignement et la formation des personnes effectuant des expériences sur animaux, y participant ou assurant les soins aux animaux utilisés à des fins expérimentales.

Rédigé en concertation avec le Comité déontologique, le BCLAS (Belgian Council for Laboratory Animal Science), le Conseil Inter universitaire de la Communauté française de Belgique (CIUF) et le Vlaamse Interuniversitaire Raad (VLIR), cet arrêté royal vise à préciser les différentes catégories de personnel de laboratoire. Il concerne les personnes chargées des soins particuliers à apporter aux animaux, celles qui prennent part activement aux expériences pratiquées sur les animaux et les maîtres d'expérience. Il vise aussi à préciser les différents thèmes nécessaires à la formation spécifique de ces différentes catégories de personnel. Il prévoit également une dispense de formation du personnel en fonction de l'expérience acquise lors de l'entrée en vigueur de l'arrêté, ainsi qu'une période transitoire de mise à niveau du personnel en activité dans les laboratoires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe